



**ARRÊTÉ DE CIRCULATION
IMPLANTATION DE POTEAUX EN BÉTON ET
RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE HTA – LA TINARDIÈRE**

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par l'entreprise Bouygues E&S LE BIGNON ;

CONSIDÉRANT que des travaux d'implantation de poteaux en béton ainsi que de renouvellement de la ligne haute tension aérienne (HTA) sont prévus au lieu-dit La Tinardière ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Du 14 juillet 2025 au 12 août 2025 inclus, la circulation de tous les véhicules sera alternée par feux tricolores au lieu-dit la Tinardière.

ARTICLE 2 : Les stationnements des véhicules légers et poids lourds sont interdits quelles que soient les voies laissées libres sur l'emprise du chantier. Cette interdiction de stationner sera matérialisée par un panneau B6a.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Bouygues E&S LE BIGNON.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

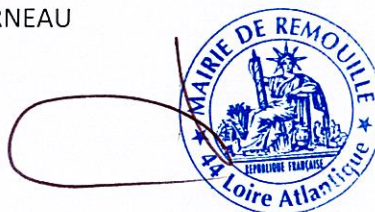
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le vendredi 20 juin 2025

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803115550



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : LE MOING Prénom : Jérôme

Dénomination : Bouygues E&S LE BIGNON Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK

Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France

Téléphone 0659608490 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : byes-bignon-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☒ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : la Tinardiere

Code postal 44140 Localité : REMOUILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Implantation de poteaux béton et renouvellement de la ligne HTA

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽¹⁾ :

Date prévue de début des travaux : 14/07/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 14/07/2025

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

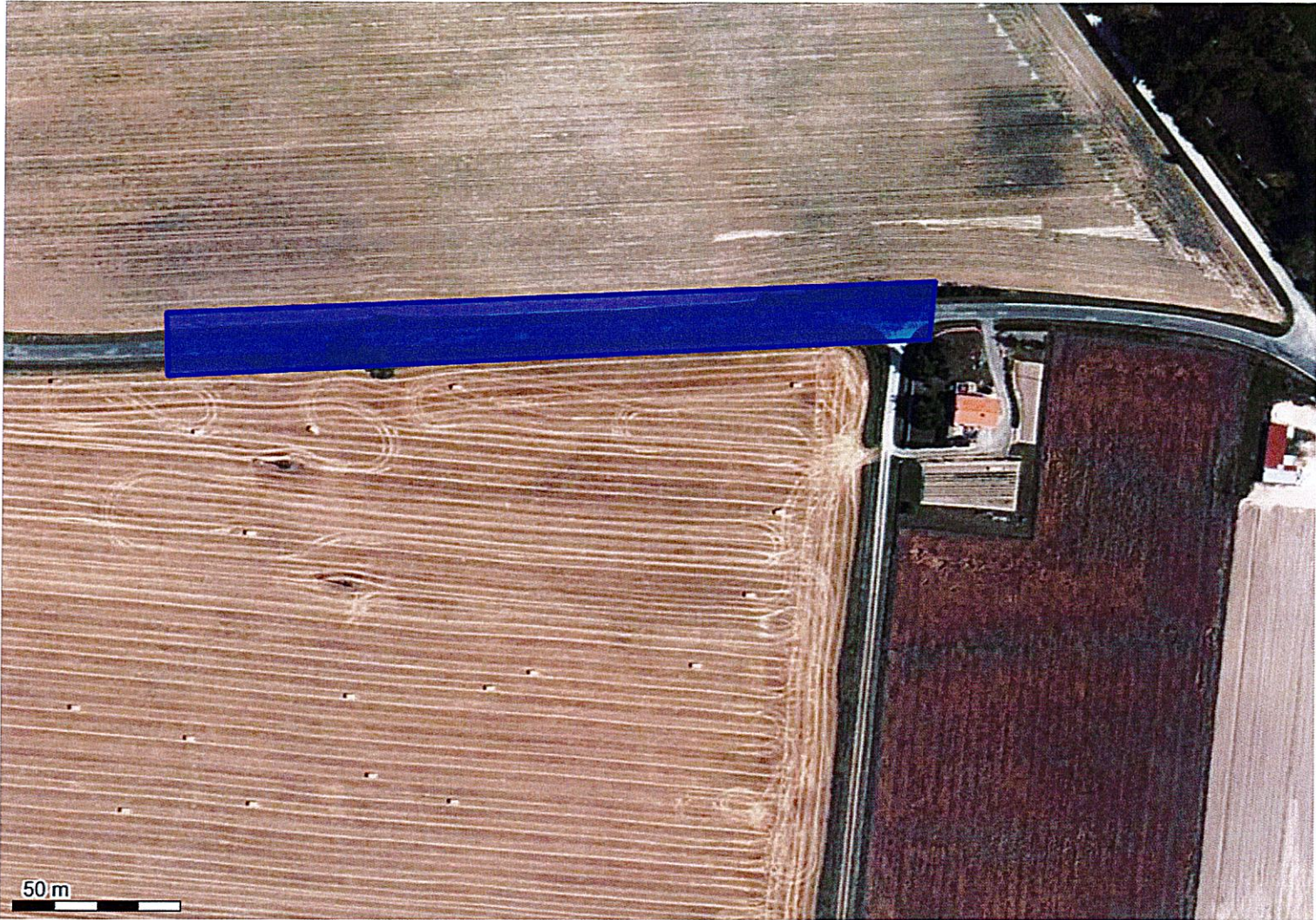
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽¹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.35878361,47.04357435 -1.35877825,47.04340259 -1.35574199,47.04350492 -1.35572053,47.04366206 -1.35878361,47.04357435</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1
(47.043574 -1.358784); (47.043403 -1.358778); (47.043505 -1.355742); (47.043662 -1.355721); (47.043574 -1.358784);

Le 20/06/2025

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- RP1 C0013 BLAISON 117631 indB optimise.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?ufTiBwCr>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?1NK1SO7Z>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink